DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

COMMISSION PERMANENTE

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-227700010-20220929-lmc100000024245-DE

Séance du jeudi 29 septembre 2022

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 07/10/2022 Réception Préfet : 07/10/2022 Publication RAAD : 11/10/2022

DÉLIBÉRATION N° CP-2022/09/29-2/11

OBJET : Politique départementale en faveur de la lecture publique : attribution de subventions au titre de l'équipement mobilier et de l'informatisation

Le Département contribue au développement et à la structuration de l'offre de lecture publique, notamment à travers des aides à l'investissement en matière d'équipement matériel et mobilier et d'informatisation.

Le schéma départemental de développement de la lecture publique, voté par le Conseil départemental en juin 2020, fixe les nouveaux critères d'éligibilité et d'octroi de ces subventions d'investissement.

A ce titre, il est proposé d'attribuer des subventions aux communes de Claye-Souilly, de Saint-Fargeau-Ponthierry, de La Grande Paroisse, de Saint-Germain-Laval et du Chatelet-en-Brie pour un montant total de 24 860,32 €.

LA COMMISSION PERMANENTE,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n°7/02 en date du 29 juin 2012, relative à l'adoption du Règlement budgétaire et financier, modifiée par la délibération du Conseil général n°7/01 en date du 26 avril 2013,

VU la délibération du Conseil départemental n°6/01 en date du 26 juin 2020, relative au nouveau Schéma départemental de développement de la lecture publique,

VU la délibération du Conseil départemental n°2/02 en date du 19 novembre 2021, relative à l'intervention financière du Département dans le cadre du nouveau Schéma départemental de développement de la lecture publique : nouvelles orientations et définition des critères d'attribution de subventions et taux d'accompagnement,

VU la délibération du Conseil départemental n°0/04 en date du 1er juillet 2021, portant délégation de compétences à la Commission permanente, dans son alinéa n°5,

VU les délibérations du Conseil départemental n°7/01 et n°2/04 en date du 16 décembre 2021, relative à l'adoption du budget primitif 2022,

VU la délibération du Conseil départemental n°7/03 en date du 17 juin 2022, relative à la décision modificative du budget 2022,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- Article 1 : d'attribuer, dans le cadre de l'aide à l'informatisation, sur l'action « Développement du réseau Médiathèque », opération « Subvention d'investissement aide à l'informatisation (DI21) », une subvention d'un montant de 500 € au bénéfice de la commune de Claye-Souilly.
- **Article 2**: d'attribuer, dans le cadre de l'aide à l'équipement matériel et mobilier, sur l'action « Développement du réseau Médiathèque », opération « Subvention d'investissement équipement mobilier (DI22) », une subvention d'un montant de **3 030,49** € au bénéfice de la **commune de Claye-Souilly**.
- Article 3 : d'attribuer, dans le cadre de l'aide à l'informatisation, sur l'action « Développement du réseau Médiathèque », opération « Subvention d'investissement aide à l'informatisation (DI21) », une subvention d'un montant de 4 228,25 € au bénéfice de la commune de Saint-Fargeau-Ponthierry.
- Article 4 : d'attribuer, dans le cadre de l'aide à l'informatisation, sur l'action « Développement du réseau Médiathèque », opération « Subvention d'investissement aide à l'informatisation (DI21) », une subvention d'un montant de 3 754,00 € au bénéfice de la commune de La Grande Paroisse.
- Article 5 : d'attribuer, dans le cadre de l'aide à l'équipement matériel et mobilier, sur l'action « Développement du réseau − Médiathèque », opération « Subvention d'investissement équipement mobilier (DI21) », une subvention d'un montant de 10 000,00 € au bénéfice de la commune de La Grande Paroisse.
- Article 6 : d'attribuer, dans le cadre de l'aide à l'équipement matériel et mobilier, sur l'action « Développement du réseau Médiathèque », opération « Subvention d'investissement équipement mobilier (DI22) », une subvention d'un montant de 2 905,95 € au bénéfice de la commune de Saint-Germain-Laval.
- Article 7 : d'attribuer, dans le cadre de l'aide à l'informatisation, sur l'action « Développement du réseau − Médiathèque », opération « Subvention d'investissement aide à l'informatisation (DI21) », une subvention d'un montant de 441,63 € au bénéfice de la commune du Châtelet-en-Brie.
- **Article 8** : de prendre en compte les dépenses engagées par les collectivités de Claye-Souilly, Saint-Germain-Laval et du Châtelet-en-Brie antérieurement à la date de la présente délibération, conformément à la dérogation prévue à l'article 41.2 du Règlement budgétaire et financier.
- **Article 9**: d'approuver les projets de convention entre le Département de Seine-et-Marne et les communes de Claye-Souilly, Saint-Fargeau-Ponthierry, La Grande Paroisse, Saint-Germain-Laval et du Châtelet-en-Brie, tels que joints en annexes 1 à 5 à la présente délibération et d'autoriser le Président du Conseil départemental à les signer au nom du Département.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (46):

Mme Emma ABREU

M. Éric BAREILLE

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

Mme Majdoline BOURGEAIS - EL ABIDI

M. Thierry CERRI qui a donné pouvoir à M. Pascal GOUHOURY

M. Jean-Marc CHANUSSOT

M. Bernard COZIC

Mme Sophie DELOISY

M. Smaïl DJEBARA

M. Yann DUBOSC

M. Vincent ÉBLÉ

Mme Bouchra FENZAR-RIZKI

Mme Isoline GARREAU qui a donné pouvoir à Mme Claudine THOMAS

M. Laurent GAUTIER

Mme Anne GBIORCZYK

Mme Julie GOBERT

M. Pascal GOUHOURY

M. Anthony GRATACOS

M. Michel JOZON qui a donné pouvoir à Mme Sophie DELOISY

M. Denis JULLEMIER qui a donné pouvoir à Mme Céline NETTHAVONGS

Mme Sarah LACROIX qui a donné pouvoir à Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU

M. Olivier LAVENKA

M. Jean LAVIOLETTE

Mme Nolwenn LE BOUTER

Mme Daisy LUCZAK

Mme Marianne MARGATÉ

M. Olivier MORIN

Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU

Mme Mireille MUNCH

Mme Céline NETTHAVONGS

M. Jean-François PARIGI

Mme Véronique PASQUIER

M. Vincent PAUL-PETIT

M. Ugo PEZZETTA

Mme Marie-Line PICHERY

M. Brice RABASTE

M. Christian ROBACHE

Mme Béatrice RUCHETON

M. Patrick SEPTIERS qui a donné pouvoir à M. Laurent GAUTIER

Mme Sara SHORT-FERJULE

Mme Sandrine SOSINSKI

M. Jean-Louis THIERIOT

Mme Virginie THOBOR

Mme Claudine THOMAS

M. Xavier VANDERBISE qui a donné pouvoir à M. Brice RABASTE

Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0):

Se sont ABSTENUS (0):

N'ont pas pris part au vote (0):

Jean-François PARIGI Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne